



(Photo : Archives)

Le CRE Laurentides partage que l'efficacité de l'herbicide florpyrauxifène-benzyle sur le myriophylle à épis est incertaine.

4 août 2025 à 1h46

## Le CRE met en garde sur un herbicide contre le myriophylle à épis

Par Rédaction 

**Le CRE Laurentides souhaite mettre en garde les riverains, les citoyens, les municipalités et les entreprises touchés par le myriophylle à épis. Un nouvel herbicide utilisé pour combattre celui-ci a récemment été homologué au Canada. La matière active de l'herbicide est le florpyrauxifène-benzyle et pourrait avoir un impact sur les écosystèmes aquatiques.**

En plus d'avoir des effets sur les espèces indigènes, son efficacité sur le myriophylle à épis est incertaine. Le CRE Laurentides souligne aussi que des autorisations sont nécessaires afin d'utiliser l'herbicide.

Au Québec, son utilisation doit être réalisée par une personne titulaire d'un certificat, soit le certificat de sous-catégorie CD2. L'entreprise qui est engagée pour réaliser les travaux doit quant à elle être titulaire d'un permis de sous-catégorie C2.